



La Vigie

Cette newsletter est un lien entre vous, adhérent de notre association et nous, bénévoles. Son but est de vous faire part des actions menées et des résultats obtenus. Vous y trouverez aussi des informations locales et générales sur la consommation.

La lettre d'information de votre agence locale

ACHETER UN VEHICULE D'OCCASION: VOS GARANTIES



Changer son véhicule ou investir pour une première acquisition dans une voiture représente une dépense non négligeable et vous entraîne souvent à choisir un véhicule d'occasion plutôt qu'un neuf.

Pour les véhicules d'occasion, si votre achat s'est effectué dans un garage, vous avez la garantie légale de conformité pendant 2 ans.

La première année la charge de la preuve est au fournisseur. La deuxième année la charge de la preuve est à l'acheteur.

Attention si vous achetez votre occasion chez un mandataire vous n'avez éventuellement qu'une garantie commerciale au bon vouloir du mandataire. Si le propriétaire du véhicule est un particulier, vous n'avez pas de garantie légale de conformité y compris si l'acquisition se fait chez un mandataire.

Sil le véhicule est toujours sous garantie constructeur, celle-ci reste valide dans les trois cas.

LE SITE DU MOIS

BONNES VACANCES A TOUS

A la veille des départs en vacances, voici le site officiel du prix des carburants et des stations services en France.

<https://www.prix-carburants.gouv.fr/>

PRECISION



Dans une précédente Vigie, nous vous parlions de l'annulation des vignettes d'assurance à coller sur les pare-brises des véhicules à partir du 1er avril 2024. De même vous n'êtes pas tenus d'avoir sur vous la carte verte de votre assurance. En cas de contrôle, les forces de l'ordre ont un accès électronique aux coordonnées de votre assurance et savent si votre voiture est bien assurée ou pas.

Suite à cet article, un de nos adhérents nous a demandé comment cela se passait en cas d'accident matériel, sans la présence de la police ou de la gendarmerie, pour justifier que l'on est bien assuré.

Un nouveau document, le "Mémo Véhicule Assuré", comporte des informations utiles sur votre contrat d'assurance, comme votre numéro de contrat ou les coordonnées du service d'assistance... Ce document sera fourni par votre assureur et vous permettra de retrouver les informations pour remplir un constat amiable. Il n'a pas de date de fin de validité et est à conserver avec les papiers de votre voiture.



L'ARNAQUE DU MOIS



Attention aux faux billets pour les JO de Paris. Des centaines de sites frauduleux ont été détectés par la cyber sécurité nationale au cours de ces derniers mois. Et cela devrait continuer à progresser tant l'affaire est juteuse. Sachez que si vous trouvez sur le net un billet pour assister à une épreuve ou à la cérémonie d'ouverture vous êtes sûr que c'est un faux. Voici les recommandations du site officiel:

« Des personnes ou entités se faisant passer pour Paris 2024 prétendent distribuer, en collaboration avec le Comité National Olympique et Sportif Français, des billets gratuits pour la Cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques de Paris 2024, en contrepartie du paiement de frais de port. Nous vous rappelons que PARIS 2024 n'émet aucun billet papier pour les sessions des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Nous vous recommandons de faire preuve de la plus grande vigilance et de ne pas partager vos données personnelles et/ou bancaires si vous avez le moindre doute sur l'expéditeur d'un e-mail. En cas de doute sur l'authenticité d'une communication adressée par Paris 2024 en lien avec la billetterie des Jeux, nous vous invitons à contacter l'équipe de PARIS 2024 via l'adresse suivante : integrityandenforcement@paris2024.org »

VOITURES ELECTRIQUES NEUVES

Depuis ce mois-ci, les constructeurs de voitures électriques devront intégrer de nouveaux systèmes d'aide à la conduite dans les voitures neuves. Adoptées en juillet 2022, elles visent à accroître la sécurité routière et à diminuer le nombre de victimes sur les routes.

Des voitures plus onéreuses, mais aussi plus sécurisées

L'intégration de ces technologies dans les véhicules neufs aura un impact sur leur prix de vente. Cette hausse devrait être contrebalancée par une réduction des coûts liés aux accidents et, peut-être, par une baisse des primes d'assurance.

Freinage automatique

Parmi les nouvelles fonctionnalités imposées par le GSR2, on retrouve le freinage automatique. Ce système détecte tout seul le risque de collision frontale avec d'autres véhicules, des piétons ou des cyclistes. En cas de danger, il prévient le conducteur et, si ce dernier ne réagit pas, il active automatiquement les freins pour éviter l'accident ou en limiter la gravité.

Intelligent Speed Assistance (ISA)

Grâce à une caméra qui lit les panneaux routiers et les cartes de navigation, l'ISA vous tient informé des limitations de vitesse sur votre trajet.

Maintien dans la voie

Associé au régulateur adaptatif, il offre une conduite autonome de niveau 2. Il ne s'agit pas d'une simple alarme qui se déclenche lorsque vous changez de file sans activer vos clignotants. Non, le système doit d'abord vous avertir et, si vous ne réagissez pas, prendre le contrôle de la direction ou des freins pour vous remettre dans le droit chemin.

Surveillance des attentions

Un système de surveillance des attentions, utilisant une caméra infrarouge, scrute votre visage lorsque vous conduisez pour détecter les signes de somnolence. Pas de panique, ce dispositif n'utilise pas d'informations biométriques et se base sur l'analyse des mouvements du volant. Toutes les données sont traitées en local, et ne sont pas censées être envoyées sur des serveurs distants. Dans tous les cas, le système de surveillance des attentions, utilisant une caméra infrarouge pour détecter la somnolence du conducteur, soulève des questions quant au respect de la vie privée.

Contrôle de la zone arrière

Autre obligation : les voitures devront être équipées d'un système de contrôle de la zone arrière. Lorsque vous reculez, votre véhicule doit vous avertir de la présence de personnes ou d'obstacles derrière vous.

Boîte noire

Enfin, les voitures devront embarquer une boîte noire enregistrant la vitesse, le freinage et d'autres paramètres avant, pendant et après un accident. Pas de souci, toutes les données collectées resteront anonymes et serviront uniquement à des fins d'analyse ou d'études d'accidents.

Arrêt de panique

En cas de freinage d'urgence, les feux stop ne doivent pas seulement s'allumer comme d'habitude, ils doivent clignoter pour attirer l'attention des autres usagers de la route.

On vous prévient : ça risque d'être agaçant

On peut trouver ces dispositifs envahissants, voire agaçants. La conduite pourrait devenir moins agréable et plus stressante. L'objectif est de l'appliquer à un maximum de catégories de véhicules, notamment les bus, les camions, les vans etc...

MR , Mme , Mx ?



La Loi N° 2016-21547 du 18 novembre 2016 donne la possibilité de modifier le sexe légal enregistré à l'Etat Civil. Il est possible aux personnes qui le souhaitent de vivre selon leur ressenti qui est peut être différent du sexe biologique.

Certaines entreprises comme Air France ont progressé et proposent trois choix aux consommateurs : **Mr, Mme, ou Mx** lors de l'achat de billets d'avion ou d'ouverture d'un compte.

Mais des entreprises commerciales telles que transporteurs, agences de voyage et autres espaces commerciaux ont-elles besoin de connaître le sexe des consommateurs? Le sexe n'est pas une caractéristique identifiante des consommateurs. La collecte de cette donnée pourrait disparaître sans impact commercial des données saisies par les commerçants.

L'égalité entre hommes et femmes voudrait que le genre ou le sexe ne soit pas discriminant. Cette Loi du 18 novembre se voulait un progrès mais elle n'a plus de justification si la notion de sexe n'est plus saisie à l'état civil au nom de l'égalité entre les citoyens.

Nous même, à UFC Que Choisir, saisissons ,sous peine de blocage du système informatique, de façon binaire Mr ou Mme sans autre alternative. La réflexion est donc lancée.



ECHOS DES PERMANENCES

